

Qu'est-ce qu'une Zone à Faibles Émissions (ZFE)?

C'est un dispositif d'État destiné à protéger les populations dans les zones denses les plus polluées. Déjà adopté par 200 villes européennes, il est reconnu comme particulièrement efficace pour réduire les émissions provenant du trafic routier, l'une des principales sources de pollution en ville.

Son principe: limiter la circulation des véhicules les plus polluants dans un périmètre défini.

Pour circuler dans une ZFE, la vignette Crit'Air doit être apposée au pare-brise. Elle permet de distinguer les véhicules en fonction de leur niveau d'émissions de polluants atmosphériques. Les plus polluants et les « non classés » ne pourront pas rouler dans la ZFE sur certaines plages horaires.

200
villes européennes ont déjà instauré une zone interdisant l'accès aux véhicules les plus polluants



La vignette Crit'Air : votre certificat de circulation



Il existe 6 catégories de vignettes Crit'Air, des véhicules peu polluants aux très polluants. Les « non classés » sont les véhicules les plus anciens (première immatriculation avant 1997) qui ne disposent pas d'une vignette Crit'Air et n'entrent donc pas dans la classification.

La vignette Crit'Air, valable toute la durée de vie du véhicule, est délivrée à partir des informations figurant sur la carte grise (motorisation, âge du véhicule...).

Tous les véhicules routiers sont concernés: deux roues, trois roues, quadricycles, voitures, utilitaires, poids lourds, bus et autocars.



Comment obtenir sa vignette Crit'Air?
en ligne sur certificat-air.gouv.fr

Combien coûte une vignette?
3,62 €

Vadémécum pour accompagner la mise en place d'une Zone à Faibles Émissions



Pour accompagner ce projet, une campagne d'information et de communication doit être menée.

Une démarche au service de 5,61 millions d'habitants...

... pour améliorer la santé de tous les métropolitains

Métropole du Grand Paris
15-19 avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS - T. 01 82 28 78 00
www.metropolegrandparis.fr



Les partenaires porteurs de l'initiative en date d'octobre 2018



avec le soutien de



La Métropole du Grand Paris s'engage pour la qualité de l'air!

Mieux respirer pour mieux vivre!

La Métropole du Grand Paris doit répondre à une urgence sanitaire et climatique. Selon le rapport d'Airparif de mars 2018, les seuils réglementaires et les recommandations de l'OMS en matière de qualité de l'air sont régulièrement dépassés. L'agence Santé Publique France estime que 5000 décès prématurés par an pourraient être évités sur le territoire de la Métropole. Face à cette situation, la Commission européenne a mis en demeure la France pour dépassement des valeurs limites de dioxyde d'azote. Le Conseil d'État a enjoint le gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'air.

Lauréate en 2015 de l'appel à projet « Villes respirables en 5 ans », la Métropole du Grand Paris a validé une stratégie avec le Plan Climat Air Energie Métropolitain arrêté à l'unanimité lors du Conseil métropolitain du 8 décembre 2017. La reconquête de la qualité de l'air y figure parmi les priorités.

Pour y parvenir, la mise en place d'une zone à faibles émissions (ZFE) métropolitaine a été évaluée dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère Île-de-France comme ayant l'impact le plus important, avec des effets rapides sur l'amélioration de la qualité de l'air.

Cette mesure ne vise pas à faire de la Métropole du Grand Paris une zone sans voiture mais à accélérer le renouvellement du parc de véhicules, en complément du dispositif d'aides financières actuellement en vigueur. Elle participe au changement de comportement pour des mobilités actives (marche, vélo, trottinette, etc). Et ses bénéfices s'étendent bien au-delà, en termes d'amélioration de la qualité de vie, d'attractivité du territoire et de réduction des nuisances sonores.

1,3 million de Franciliens* respirent un air très pollué

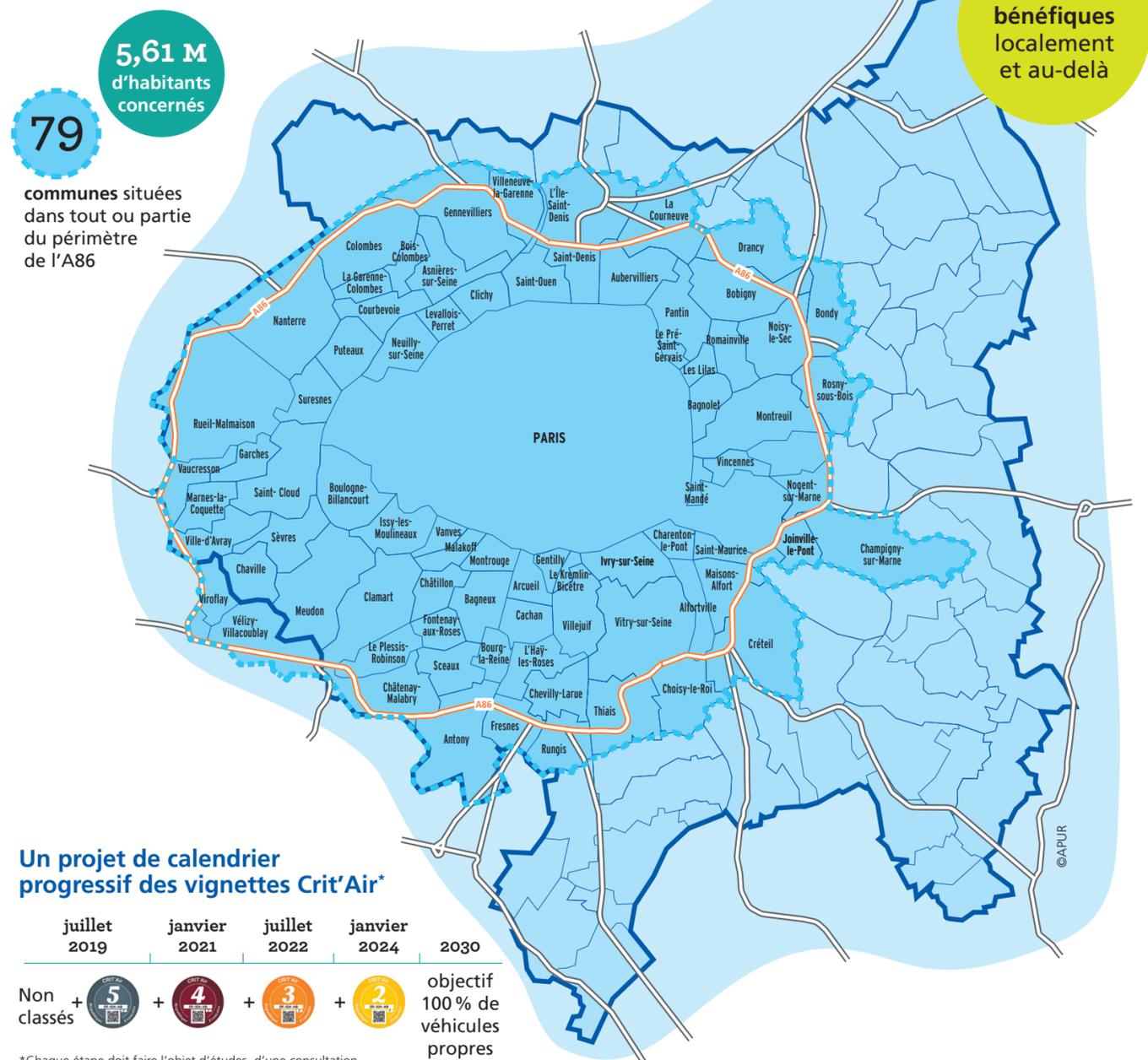
12 jours d'épisodes de pollution par an* au sein de la Métropole du Grand Paris

5 000 décès prématurés par an sur la Métropole du Grand Paris

10% des décès liés à la pollution en France interviennent sur le territoire de la Métropole du Grand Paris

*Source : statistiques Airparif 2017

Le périmètre de la Zone à Faibles Émissions et son calendrier



Véhicules interdits à la circulation en fonction du calendrier

poids lourds les plus polluants
 autres véhicules les plus polluants
7/7j, 24/24h
 du lundi au vendredi de 8h à 20h
Lancement de la ZFE Juillet 2019

Les mesures d'accompagnement pour rouler propre

Des aides à l'achat cumulables

Prime à la conversion et Bonus écologique versés par l'État, aides locales de la Métropole du Grand Paris, de la Ville de Paris et de la Région Île-de-France. Un véhicule électrique peut parfois coûter moins cher qu'un véhicule essence.



Ménage non imposable, nous souhaitons nous séparer de notre véhicule non classé pour acheter une citadine électrique neuve

Citadine neuve (électrique)	23 500 €
Métropole du Grand Paris	- 5 000 €
Prime à la conversion	- 2 500 €
Bonus écologique	- 6 000 €
Coût de revient	10 000 €

Un ménage non imposable qui se sépare de son Diesel Crit'Air 4 pour acheter une citadine Diesel Crit'Air 2 d'occasion (entre 3000 et 8000 € à l'Argus) bénéficiera de 2000 € de prime à la conversion.



Ménage imposable, nous souhaitons nous séparer de notre véhicule non classé pour acheter une familiale électrique neuve

Familiale neuve (électrique)	30 800 €
Métropole du Grand Paris	- 4 000 €
Prime à la conversion	- 2 500 €
Bonus écologique	- 6 000 €
Coût de revient	18 300 €



Professionnel, je veux remplacer mon utilitaire non classé par un utilitaire neuf électrique

Utilitaire neuf (électrique)	29 000 €
Aide Région et Ville de Paris	- 6 000 €
Prime à la conversion	- 2 500 €
Bonus écologique	- 6 000 €
Coût de revient	14 500 €

De nombreux avantages à l'usage

- ▶ stationnement gratuit pour les véhicules électriques dans de nombreuses communes d'Île-de-France,
- ▶ carte grise gratuite pour les véhicules électriques.



La métropole vous soutient

Jusqu'à 5 000 € d'aide pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion électrique, hydrogène, hybride rechargeable ou GNV.

Pour en savoir plus : metropolegrandparis.fr

Contre 17 500 € environ pour une citadine Diesel neuve

Contre 24 300 € environ pour une familiale Diesel neuve

Contre 20 000 € environ pour un utilitaire Diesel neuf